

mais il m'a dit qu'à son avis, il n'était pas besoin de fonctionnaires supplémentaires. A-t-il fait erreur à cet égard? C'est ce que je ne saurais dire, bien que, je l'avoue, j'aie grande confiance dans la certitude de son jugement en pareille matière. L'honorable député de Renfrew-sud semble voir d'un mauvais œil le premier ministre s'immiscer dans ces questions. Je ne saurais me ranger à son avis; car d'après ce que je sais du règlement de ces questions en Angleterre, l'intérêt du pays demande que le premier ministre s'en occupe de façon à y appeler l'attention non seulement des ministres mais encore des fonctionnaires inamovibles du gouvernement impérial j'en suis convaincu, les efforts que j'ai tenté en ce sens n'ont pas été en pure perte. Je n'en dirai pas davantage. Que l'honorable député en soit convaincu, ce travail n'a pas été inutile.

Achat de publications canadiennes pour la bibliothèque du bureau du haut commissaire, \$1,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Puisque nous abordons enfin notre besogne, et la discussion des évaluations budgétaires, je désire signaler au premier ministre ce qui me semble une grave anomalie dans les évaluations présentés au comité. Ce sont là les estimations des besoins de l'Etat pour le prochain exercice, et d'après le texte soumis à cette Chambre, ces crédits s'élèvent à \$188,981-218,58. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (sir Thomas White) a affirmé que la totalité des évaluations pour le prochain exercice ne s'élèverait qu'à \$160,000,000, vu qu'il figure dans le texte imprimé près de \$29,000,000 au delà de la totalité requise pour cet exercice, au dire du ministre. Le premier ministre croit-il agir loyalement en soumettant au Parlement un texte imprimé où il figure près de \$30,000,000 de plus que la somme requise pour les services publics, au dire du ministre des Finances?

Voilà la première observation que je tenais à formuler: il faut reviser ce texte et soumettre à ce comité des évaluations des besoins réels du pays pour le prochain exercice. Si le Gouvernement ne se range pas à cet avis et décide de ne pas modifier ce texte, on pourrait donner au comité un état des sommes biffées; autrement, pour ces milliers d'item qui viendront sur le tapis, il faudra se renseigner sur le chiffre des dépenses jugées nécessaires et qui ne figurent au budget des dépenses que pour la forme, ou bien en vue de faire croire aux comités intéressés que le Parlement a voté certains crédits qu'il n'a nullement

l'intention de dépenser. On nous laisse dans la plus profonde ignorance à cet égard et c'est au début même de la discussion de ces crédits qu'il importe d'éclairer le comité.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: L'honorable député ne doit pas l'oublier, les évaluations budgétaires du dernier exercice reposaient, dans une large mesure, sur la base établie l'année précédente, et pour des raisons évidentes, nombre de travaux publics, par exemple, n'ont pas été exécutés, bien que le Parlement les eût sanctionnés, il y a deux ans, et qu'on eût construit ces travaux, sans la guerre. Cette année, on a encore rogné ces crédits et il y figure quelques item, dans la conviction qu'il serait imprudent de commencer de nouveaux travaux tant que la guerre durera. D'autre part, il ne semble guère convenable de supprimer des crédits sanctionnés par le Parlement à diverses reprises et qui auraient été dépensés, si la situation financière du pays eût permis de le faire, sans déranger l'équilibre nécessaire qu'il faut maintenir entre le revenu et la dépense, dans la mesure où cela se peut faire.

L'hon. M. PUGSLEY: Je ne me rappelle pas que, l'an dernier, le ministre des Finances ait fait de déclaration comme celle qu'il a formulée, cette année. D'ordinaire, le Gouvernement demande au Parlement de voter pour les travaux publics des crédits jugés nécessaires dans l'intérêt public. S'il arrive que, par suite de modification des circonstances, ou de retards subis dans la préparation des plans, il ne convient pas d'exécuter certains travaux, c'est là une raison de ne pas les construire. D'après une observation du ministre des Finances, qui figure au compte rendu des débats (874 texte anglais) il paraîtrait qu'on a soigneusement étudié ces évaluations, et que le ministre des Finances a décidé quels seraient les travaux qui seraient exécutés et ceux qu'on ne construirait pas pour le moment; car il l'a positivement déclaré, la dépense prévue au budget ne dépasserait pas \$160,000,000. Avant de jouer la comédie, en votant ces deniers, il faudrait savoir comment le ministre arrive à ce chiffre et comment se décompose cette somme de \$30,000,000. Si on ne construit pas certains travaux, le Parlement, à une autre session, devra voter ces crédits, et ainsi se perpétuera cette comédie consistant à voter des deniers qu'on n'a pas l'intention de dépenser et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de demander au Parlement de voter.